



Abonnez-vous
gratuitement
aux BSV de la
région Occitanie

A retenir

PLATANE

Symptômes faibles à nuls d'Anthracnose sur le réseau
Premiers dégâts des tigres du platane
Présence anecdotique d'oïdium

BUIS

Le vol se poursuit, surveillez l'apparition de la nouvelle génération de chenilles

MARRONNIER

Le premier pic de vol (semaine 14 à 18) est terminé. Les dégâts observés sont faibles à modérés.
Premières attaques de Black rot dans certaines communes.

TULIPIER

Début d'attaque important à Balma Gramont (31)

ALBIZIA

Premiers dégâts observés à Graulhet (81)

Synthèse des observations des semaines 19 à 22 (mi-mai à fin-mai)

Espèce Végétale	Ravageurs	Dégâts semaine 17 à 22	Evolution de la pression par rapport aux semaines 11 à 16
Albizia	Psylle		stable
Marronnier	Black rot		stable
	Mineuse		forte augmentation
Platane	Anthracnose		stable
	Oïdium		stable
	Tigre		augmentation
Tilleul	Acariens		stable
	Pucerons		stable
Tulipier	Pucerons		augmentation
Buis	Pyrale du buis		augmentation

		Périodes de nuisibilité											
Espèces Végétales	Ravageurs	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre
Marronnier	Mineuse												
	Black Rot												
Platane	Tigre												
	Anthracnose												
Tilleul	Oïdium												
	Pucerons												
Tulipier	Acariens												
	Pucerons												
Albizia	Psylle												
	Pucerons												
Rosier	Tache noire												
	Oïdium												
Buis	Pyrale												
	Complexe maladies du buis												
Pin	Processionnaire du pin												

■ période de nuisibilité nulle ou très faible
■ période de nuisibilité moyenne
■ période de nuisibilité forte

Directeur de publication :

Denis CARRETIER
Président de la Chambre
Régionale d'Agriculture
d'Occitanie
BP 22107
31321 CASTANET TOLOSAN Cx
Tel 05.61.75.26.00

Dépôt légal : à parution
ISSN en cours

Comité de validation :

FREDON, Mairie d'Albi,
ONF, Chambre régionale
d'Agriculture d'Occitanie,
DRAAF Occitanie.



Action pilotée par le Ministère chargé de l'agriculture, avec l'appui financier de l'Agence Française pour la Biodiversité, par les crédits issus de la redevance pour pollutions diffuses attribués au financement du plan Ecophyto.

////////	Non-concerné
	Absence de ravageurs ou de dégâts (absence de symptômes)
	Présence de quelques ravageurs ou dégâts faibles (<20% de la plante attaquée)
	Présence modérée de ravageurs ou dégâts modérés (20% à 50% de la plante attaquée)
	Forte présence de ravageurs ou dégâts forts (>50% de la plante attaquée)

Remarque : les niveaux de dégâts consignés dans le tableau représentent une moyenne des observations effectuées par le réseau de 8 observateurs pour ce BSV. Nous vous invitons à prendre ces informations ponctuelles avec précaution

FEUILLUS

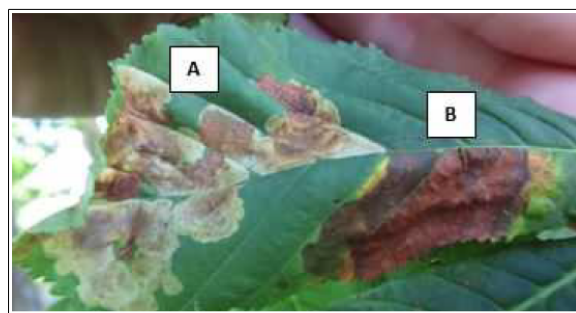
• Marronnier

► Black Rot (*Guignardia aesculi*) :

Un tout début d'attaque a été observé à Auzeville (31), Lectoure (32) et Ordan Larroque (32).

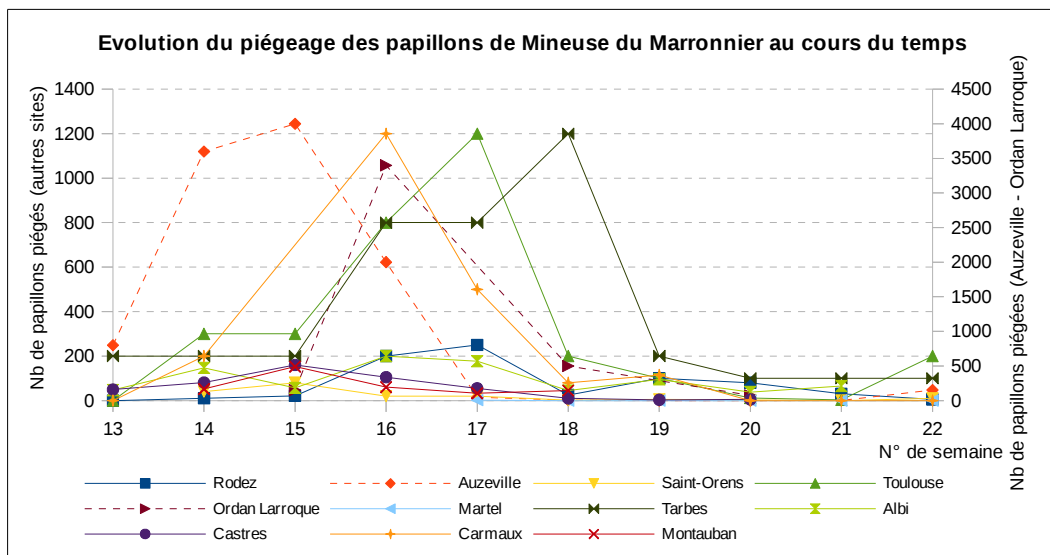
► Mineuse (*Cameraria ohridella*) :

Les premiers papillons de mineuse ont été capturés par le réseau semaine 13 pour Auzeville (31), Tarbes (81), Albi (81), Castres (81) et Montauban (82) puis 14 pour Ordan Larroque (32).



Dégât de mineuse (A) et de Black Rot (B) du marronnier
Photo FREDON MP

Le premier vol (semaines 14 à 18) est terminé. Le pic de vol est légèrement plus précoce que l'année précédente (1 à 2 semaines). Le deuxième pic de vol de 2016 avait été observé entre mi-juin et fin-juillet. Les dégâts observés sont faibles à Martel (46), Lectoure (32), Carmaux (81), Ordan Larroque (32), Rodez (12), Grauhlet (81) et modérés à Auzesville (31).



• Platane

► Tigre du platane (*Corythucha ciliata*) :

Les adultes sont sous les feuilles. Les dégâts sont faibles à Auzesville (31) et Grauhlet (81) et modérés au Mas d'Azil (09). Les premières larves ont été observées à Auzesville (31).

Les chrysopes, certaines espèces de nématodes, coccinelles, punaises ou araignées sont des auxiliaires prédateurs qui participent à la régulation de la population de tigres du platane.

► Anthracnose du platane (*Apiognomonina veneta*) :

Le risque Anthracnose existe en conditions froides et pluvieuses quand le stade sensible est atteint et que l'arbre a déjà été infecté par la maladie l'année précédente (inoculum présent).

A ce jour, les dégâts sont d'intensité faible à Auzesville (31) et Martel (46).

► Oïdium du platane (*Erysiphe platani*)

Des dégâts de très faible intensité ont été observés à Auzesville (31). Ce champignon foliaire est favorisé par les temps chauds et humides, les périodes orageuses. Il n'avait été observé que courant juin l'année précédente.



Dégâts de tigre du platane - Photo FREDON MP

• Tilleul

► Puceron du tilleul (*Eucallipterus tiliae*) :

Les premiers individus ont été signalés à Toulouse (31), Auzesville (31) et Grauhlet (81) mi-mai. Les dégâts sont faibles à Auzesville, Rodez (12) et Saint-Beaulize (12) et nuls à Grauhlet (81). Ces insectes sont discrets dans un premier temps, surveillez leur apparition.

Il est possible de bassiner les arbres pour faire baisser une pression trop forte de ce ravageur.

Des auxiliaires comme les coccinelles ou certaines punaises prédatrices participent à la régulation de la population.

► Acarien du tilleul (*Illirioa liriodendri*) :

Les dégâts sont de très faible intensité à Auzesville (31), Grauhlet (81) et Saint Beaulize (12).



Eucallipterus tiliae (individu ailé) - Photo INRA OPIE

• Tulipier

► Puceron du Tulipier (*Illirioa liriodendri*) :

Un début d'attaque important a été observé à Balma Gramont (31). Du miellat excrété par les pucerons est présent sur les feuilles.

Plusieurs auxiliaires tels que des insectes prédateurs (ex : coccinelles, chrysopes...) participent à la régulation des pucerons du tulipier.



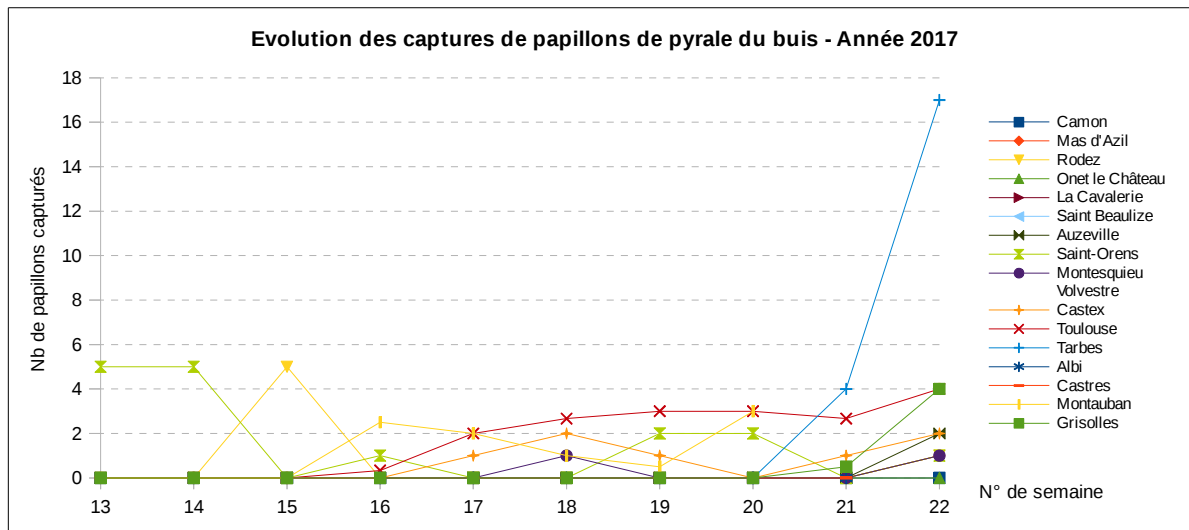
Puceron du tulipier (Illirioa liriodendri) – Photo Biova-france

ARBUSTES ORNEMENTAUX

• Pyrale du buis (*Cydalima perspectalis*) :

Les chenilles sont sorties de leur logette hivernale et ont repris leur activité sur tous les secteurs. Le premier vol est en cours et a débuté entre les semaines 15 et 17 sur les communes de Toulouse (31), Castex (31), Lectoure (32), Rodez (12) Montauban (82) et Saint-Orens de Gameville (31). Pour cette dernière, le premier vol a été très précoce (en semaine 13 la pyrale volait déjà). Ce début de vol correspond à ce qui avait eu lieu en 2016. On n'observe pas de pic de vol net, celui-ci est relativement continu depuis son début. Mis à part Tarbes (65) où une nette augmentation des captures est observée entre les semaines 21 et 22.

Le pic de vol de 2016 avait eu lieu entre les semaines 15 et 24.



Les dégâts sont :

- modérés à Auzeville (31), Ordan Larroque (32) et Carmaux (81),
- nuls ou fort au Mas d'Azil (09) selon le site (milieu naturel),
- forts à Ordan Larroque (32) et Lectoure (32).

Et la pyrale n'est pas encore présente à Saint-Beaulize ou à La Cavalerie.

ATTENTION : la nouvelle génération de chenille ne devrait pas tarder, surveillez vos buis.



Chenille de pyrale du buis - Photo FREDON MP

Le point sur :

LES AMBROISIES, UN PROBLÈME DE SANTÉ PUBLIQUE

• Que sont les ambrosies ?

x Histoire et origine :

Le genre *Ambrosia* comprend une quarantaine d'espèces situées majoritairement sur le continent américain. Leur expansion en France serait due à leur arrivée dans des semences de trèfle violet destinées à l'agriculture. En France, on la trouve dans des jardins botaniques dès le XVIIe. 3 espèces (*Ambrosia artemisiifolia*, *Ambrosia trifida* et *Ambrosia psilostachya*) sont qualifiées d'envahissantes en France et en Europe et posent des problèmes agricoles (résistance aux herbicides, pertes de rendement) et de santé publique.

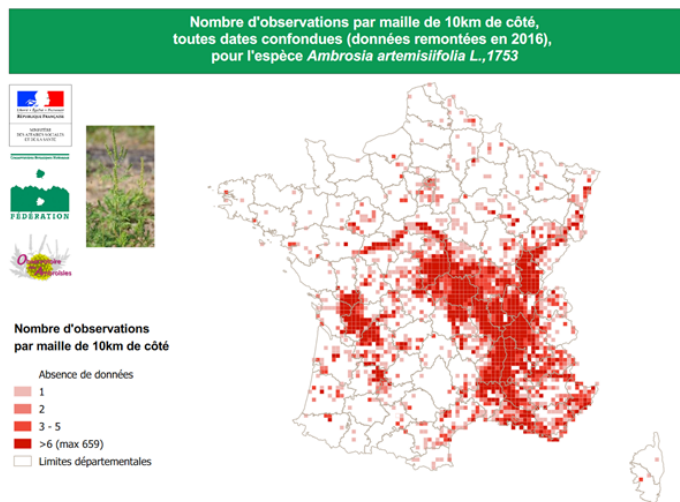
x Un problème sanitaire :

C'est le pollen des ambrosies qui est très allergène et allergisant. En quelques chiffres :

- Taux d'allergénicité : 5/5 (cyprès, bouleau, graminées),
- En Rhône-Alpes en 2005 : coût sanitaire estimé de 1,2 millions d'euros,
- En Europe : 225 millions d'euros par an de surcoût de santé liés à la présence d'ambrosie.

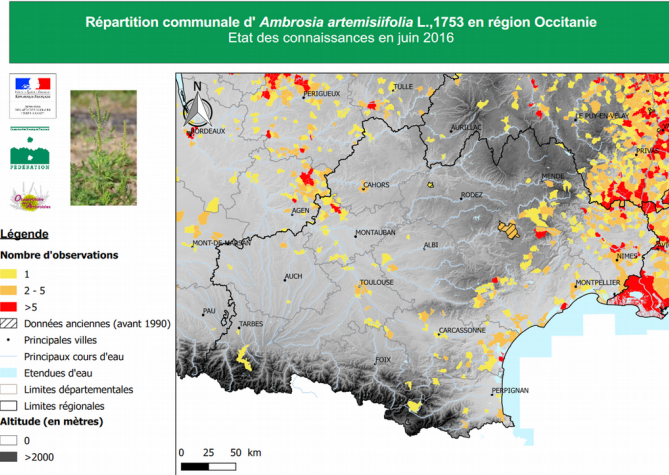
La période de production de pollen est de juillet à octobre. Les symptômes sont similaires au rhume des foins (réactions inflammatoires des muqueuses des yeux, des voies respiratoires et du pharynx).

Les trois espèces d'ambrosies sont allergisantes.



Nombre d'observations par maille de 10km de côté, toutes dates confondues (données remontées en 2016) pour l'espèce *Ambrosia artemisiifolia*

Source : <http://social-sante.gouv.fr>



Répartition communale d'*Ambrosia artemisiifolia* en région Occitanie (juin 2016) Source : <http://social-sante.gouv.fr>

• Réglementation

La loi de modernisation du système de santé de janvier 2016, suivie du décret n° 2017-645 du 26 avril 2017 placent les 3 ambrosies présentées ici sur la liste des espèces végétales nuisibles à la santé.

L'arrêté du 26 avril 2017 relatif à la lutte contre les espèces végétales nuisibles à la santé interdit l'introduction, le transport, l'utilisation, la mise en vente, la vente ou l'achat, sous quelque forme, que ce soit ainsi que la culture des espèces faisant partie de cette liste citée plus haut.

• Signalement

Une application et un site simples permettent à chacun de signaler la présence d'ambrosie quand il en croise et d'optimiser ainsi la lutte : Signalement ambrosie <http://www.signalement-ambrosie.fr/>.

Le Conservatoire Botanique de Midi-Pyrénées mène aussi une action de surveillance des plantes envahissantes et notamment les ambrosies : <http://pce.bnpmp.fr/contribuer-au-reseau-surveillance>

• Reconnaissance des 3 espèces d'ambrosie :

	Ambrosie à feuilles d'armoise	Ambrosie trifide	Ambrosie à épis lisses
Nom latin	<i>Ambrosia artemisiifolia</i>	<i>Ambrosia trifida</i>	<i>Ambrosia psilostachya</i>
Type	annuelle	annuelle	vivace
Multiplication	par graines	par graines	par graines et rhizomes
Principal habitat	Milieu agricole (tournesol, maïs...), terrains perturbés	Milieu agricole (cultures irriguées)	sols drainants, sableux, les bord de route, cultures (céréales, vergers...) terrains perturbés, prairies
Taille	20 à 200 cm de haut	150 cm à 400 cm de haut	30 à 105 cm de haut
Aire de présence connue	Fortement présente en Rhône-Alpes, dans le Sud-Est, le long du Rhône et en Aquitaine-Limousin-Poitou Charente	Haute-Garonne, Ariège, Ain, Vaucluse	Alsace, Gironde, Sud-Est



Ambrosie à feuilles d'armoise (Ambrosia artemisiifolia) - Photo : Inra - UMR Agroécologie



Ambrosie trifide (Ambrosia trifida) - Photo : University of Georgia Press., Athens.



Ambrosie à épis lisses (Ambrosia psilostachya) - Photo : USGS National Wetlands Research Center (NWRC)

• Une gestion difficile

L'ambrosie à feuille d'armoise (comme l'ambrosie trifide) ne se reproduit que par graine. Il est impératif, pour une bonne lutte, de détecter les pieds tôt et de les empêcher de grainer car les graines se conservent en terre jusqu'à 40 ans.

Les méthodes de lutte à utiliser sont la fauche, l'arrachage, le pâturage, la couverture des sols nus perturbés. Pour optimiser la lutte, il est intéressant d'installer des plantes concurrentes car l'ambrosie résiste mal à la compétition de plantes mieux adaptées (certaines graminées notamment).

La meilleure protection reste d'éviter les apports de graines (semis de jachères fleuries, apport de terres/gravats contaminées, apport de graines via véhicules agricoles ou autres), d'éviter de laisser des zones de terre nue et de gérer les plants dès leur découverte.

Le Pollen	Les Graines
2.5 milliards de grains libérés par jour par pied	3000 en moyenne par plante ... jusqu'à 62000
Disséminé par le vent : jusqu'à 65 km ...ou même 200km	Dispersion limitée, réalisée par les écoulements d'eaux et de sol
1g de pollen = 90 millions de grains	Durée de vie dans le sol pendant 10 à 40 ans...

Pouvoir de dissémination de l'ambrosie à feuilles d'armoise - Source : Biova 2017

Sources d'informations complémentaires :

Biologie et écologie : Plantes exotiques envahissantes de Midi-Pyrénées (Conservatoire Botanique de Midi-Pyrénées) : <http://pee.cbnmp.fr/>
Biologie-écologie-communication-moyens de lutte : L'observatoire des ambrosies : <http://www.ambrosie.info/pages/observatoire.htm>
Cartographie : <http://social-sante.gouv.fr>

REPRODUCTION DU BULLETIN AUTORISÉE SEULEMENT DANS SON INTÉGRALITÉ (REPRODUCTION PARTIELLE INTERDITE)

Ce bulletin est produit à partir d'observations ponctuelles. S'il donne une tendance de la situation sanitaire régionale, celle-ci ne peut pas être transposée telle quelle à la parcelle. La CRA d'Occitanie dégage donc toute responsabilité quant aux décisions prises par les agriculteurs pour la protection de leurs cultures et les invite à prendre ces décisions sur la base des observations qu'ils auront réalisées et en s'appuyant sur les préconisations issues de bulletins techniques.